

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
16/03/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :  
2018-ARA-DP-01121

#### 1. Intitulé du projet

Mission de Maîtrise d'oeuvre pour la finalisation des aménagements hydrauliques pour la protection du centre village de La Clusaz contre les crues centennales du Nant.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gérard FOURNIER-BIDOZ - Président

RCS / SIRET

2 4 7 4 0 0 6 1 7 0 0 0 1 2

Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Travaux conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m
21. Barrage et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker - sous-catégorie e) et f)	Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite aux violentes inondations de 97 et 98, les cours d'eau du Nant et du Var ont fait l'objet d'un programme d'aménagements hydrauliques visant à la sécurisation du village de La Clusaz.

Le projet consiste en la finalisation de ces aménagements, initiés entre 2001 et 2009 par la Commune de La Clusaz. Le projet est maintenant repris par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) dans le cadre de ses compétences GEMAPI.

Dans les grandes lignes, le projet prévoit divers aménagements hydrauliques sur les cours d'eau du Nant et du Var :

- la création d'un piège à cailloux, d'une contenance de 390 m<sup>3</sup> sur le cours d'eau du Var ;
- la mise en place d'une succession de seuils, au nombre de 10, sur le cours d'eau du Var en amont du ranch ;
- la mise aux normes de la digue du Fernuy, suite au décret n°2015-526 du 12/05/2015 ;
- des travaux hydrauliques divers sur le Nant, sur plusieurs sites : remplacements d'ouvrages existants sous-dimensionnés, suppression d'un canal dans le lit du Nant et des réfections de berges avec des enrochements et caissons végétalisés.

## 4.2 Objectifs du projet

De manière générale, les différents aménagements visent à protéger La Clusaz contre les crues de période de retour 100 ans du cours d'eau du Nant.

Le piège à cailloux sur le Var permettra de limiter les apports solides dans le Nant, phénomène à l'origine de la divagation du lit du Nant en période de crues. Les seuils en amont visent à stabiliser le lit du Var sur ce secteur, qui subit une incision importante. Ces aménagements nécessiteront un défrichement d'une surface de 2 585 m<sup>2</sup> environ.

Sur le Nant, la plupart des ouvrages existants étant sous-dimensionnés, ils se mettent en charge lors des crues. Leur remplacement par des ouvrages mieux dimensionnés stoppera ainsi les phénomènes d'inondation.

La mise aux normes de la digue du Fernuy suit les prescriptions définies par le Décret n°2015-526 du 12/05/2015. Le dimensionnement de la digue, ainsi que de la surverse, est donc effectué pour une Q100, avec une revanche de 80 cm.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet consiste majoritairement en du défrichement et du terrassement. Leurs descriptions peuvent être scindées selon 3 phases majeures :

- Les travaux sur le Var se dérouleront sur des périodes approximatives de 1 mois pour les seuils et de 2 mois pour le piège à cailloux. L'entrée du piège à cailloux se fera par un entonnement et un canal de décharge, dérivant une partie des eaux du Var. Elles seront ramenées au lit principal par un modelé de terrain. En rive gauche, un modelé de terrain sera également mis en place pour stopper les débordements sur ce secteur. Ces travaux nécessiteront la dérivation des eaux et le défrichement de 2300m<sup>2</sup> de boisement.

Les 10 seuils à l'amont du Ranch, seront constitués de caissons végétalisés et de bajoyers en bois sur les parties centrales et d'encrochements libres aux pieds des ouvrages. Ils vont également nécessiter la dérivation des eaux du Var et le défrichement d'environ 250 m<sup>2</sup> de la pessière actuelle.

La buse assurant la traversée du Var, par la route des Confins, sera également remplacée par un dalot.

- La mise aux normes de la digue du Fernuy induit un réhaussement de l'ouvrage d'environ 2m par rapport à l'ancienne, ainsi qu'un agrandissement de la surverse, qui passera d'une largeur de 20m à 40m. Entre 1000 et 2000 m<sup>3</sup> de matériaux seront importés pour la digue. Les travaux, estimés à une durée de 2 mois environ, seront isolés du cours d'eau du Nant..

- Les travaux sur le Nant intègrent différents travaux. Le changement de 3 buses existantes par des dalots impliquera la fermeture temporaire des routes concernées par ces ouvrages de traversée. La mise en place d'une surverse sur l'ouvrage au niveau de l'impasse de l'Adret est également prévu. La berge sera reprise par des encrochements et des caissons végétalisés en amont de la scierie ; le canal disposé dans le lit mineur du Nant sur ce même secteur, comblé à l'heure actuelle, sera détruit pour élargir la capacité du lit. L'ensemble de ces travaux est estimé sur une durée de 1 mois environ. Ces aménagements ponctuels nécessiteront la mise en place de dérivation par moitié de cours d'eau.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les ouvrages mis en place ici permettront de limiter les problématiques d'inondations sur le Nant en crue de période de retour 100 ans.

Les ouvrages sur le Var limiteront les apports solides ainsi que l'incision liés au cours d'eau.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération est soumise à Autorisation environnementale au titre des IOTA :

- Dossier d'autorisation environnementale au titre des IOTA
  - # Autorisation "Loi sur l'Eau"
  - # Autorisation de Défrichement

- Dossier de Déclaration d'Intérêt Général

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité de stockage en matériaux du piège à cailloux sur le Var	390 mètres cubes
Capacité de la digue du Fernuy	35 000 mètres cubes
Surface boisée dédiée aux projets sur le Var (défrichement)	2 585 mètres carrés

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de La Clusaz (74)

Lieux-dit "le Bossonnet", "le Nant", "le Recorbaz" et le Plan du Fernuy

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 6° 44' 55" 9W Lat. 45° 90' 57" 4N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

La Clusaz (74)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Un dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement avait été déposé en juillet 2001.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de La Clusaz (74)
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Rappelons néanmoins la proximité de la zone humide départementale "Plan du Fernuy" (74ASTERS2945), située à quelques mètres de la digue du Fernuy.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de la commune de La Clusaz a été approuvé en février 2013. Les différents sites sont ainsi classés en "Zone de risque fort - Inconstructible"
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La digue du Fernuy est localisée au sein du périmètre de protection éloignée du captage AEP du "Forage du Fernuy"
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC (FR8201701) et ZPS (FR8212023) "Les Aravis", situées à 1.5km de la digue du Fernuy
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Défrichement de l'emprise projet sur le Var susceptible d'engendrer la destruction d'habitats (2 585 m <sup>2</sup> ).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de mise aux normes de la digue du Fernuy est trop éloignée pour avoir des impacts significatifs sur le site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de boisements pour les ouvrages sur le Var. Emprise sur des prairies agricoles, pour le projet de la digue du Fernuy.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risques Torrentiels, d'Avalanches et de Glissements de Terrain, selon le PPR de la commune de La Clusaz (2013). L'objectif du projet a comme finalité de diminuer ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de camions en lien avec la réalisation des travaux et avec l'exploitation de l'installation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits liés à la réalisation des travaux (trafic routier des engins de chantier).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vibrations engendrées par les engins de chantier.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets dans l'air liés au trafic des engins de chantier.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une grande majorité des travaux (excepté la mise aux normes de la digue) sont réalisés dans les lits mineurs du Nant et du Var. Les eaux seront détournées pour permettre la réalisation des travaux à sec.</p> <p>Des dispositifs (bottes de paille) filtrants seront installés à l'aval des zones de travaux pour limiter des concentrations en MES trop importantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les parcelles agricoles aux droits des aménagements du piège à cailloux sur le Var et de la digue du Fernuy pourront être perturbées du fait des travaux et de l'implantation des bases vies, situées en partie sur des prairies de fauche ou de pâture dans ces deux cas.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le site du Var a fait l'objet d'inventaires naturalistes (été 2015) qui ont abouti à la rédaction d'un diagnostic écologique comprenant une approche "ERC".

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des travaux et du contexte environnemental du site, la réalisation d'une étude d'impact du projet semble justifiée. Cette dernière permettra ainsi de préciser les enjeux du site, les impacts du projet et de définir les mesures d'évitement et de réduction à mettre en oeuvre.

La CCVT procède d'ores et déjà à la réalisation de ce document.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 : Diagnostic écologique du présent projet, HYDRETUDES, 2015.  
Cette annexe se rapporte au point 6.1. du présent formulaire. Elle permet d'illustrer les impacts sur le milieu naturel qu'aura le projet du piège à cailloux sur le Var.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Thônes

le,

14 Mars 2018

Signature

Par délégation du Président  
Monsieur le Vice-président à la SERRAP  
Pierre BARRUCAND



